

## **Al Barid-Bank une filiale de Barid Al-Maghrib qui sera opérationnelle à partir du 1er trimestre 2010**

### **Economie**

Posté par: Visiteur

Publié le : 29-09-2009 21:32:07

**"Al Barid-Bank", la filiale bancaire de Barid Al-Maghrib, qui vient de recevoir l'agrément de la Banque centrale, sera opérationnelle à partir du 1-er trimestre 2010, a affirmé le directeur général de Barid Al-Maghrib, Anas Alami.**

"Ce n'est pas Barid Al-Maghrib qui devient banque, c'est Barid Al-Maghrib qui crée une filiale (bancaire), Al Barid-Bank, qui a déjà l'agrément de Bank Al-Maghrib", a tenu à préciser M. Alami dans une interview accordée à la MAP

Cette filiale de Barid Al-Maghrib, spécialisée dans les services financiers, devrait démarrer avec 4 millions de clients pour atteindre en 2015 quelque 6 millions de clients, a estimé M. Alami, également directeur général de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG).

"Al Barid-Bank" ambitionne d'améliorer de 10 points le taux de bancarisation afin de permettre au Maroc de dépasser le seuil de 40%, a souligné M. Alami, ajoutant que la création de cette nouvelle banque s'inscrit dans le cadre du projet de loi 07-08 portant transformation de Barid Al-Maghrib en société anonyme.

Une société anonyme pour mieux capter les financements extérieurs

Ce projet de loi est actuellement en discussion en commission au sein de la chambre des représentants, a-t-il rappelé, ajoutant que le statut de société anonyme va permettre à Barid Al-Maghrib de "capter des moyens de financement du marché financier et donc de pouvoir financer ses projets de développement".

"Une société anonyme est plus adaptée, comme on l'a vu dans le cas de l'OCP, à capter des financements extérieurs du marché financier qu'un établissement public", a-t-il précisé.

"Al Barid-Bank" vient garantir et donner un cadre réglementaire aux comptes chèques postaux (CCP), qui ne sont plus déposés auprès de la Trésorerie générale du Royaume, depuis la loi de Finances 2007, et donc ne sont plus garantis par l'Etat, a indiqué M. Alami, précisant que ces comptes dépassent les 1,2 million de CCP.

En créant une filiale bancaire, Barid Al-Maghrib a opté pour "une alternative ambitieuse" portant sur sa transformation en société anonyme, en introduisant des amendements concernant les services financiers de la poste, a-t-il noté.

Les partenaires sociaux associés à l'élaboration du projet de loi 07-08

La préparation du projet de loi 07-08 portant transformation du statut de Barid Al-Maghrib a été faite

en concertation avec les partenaires sociaux, a tenu à souligner M. Alami, rappelant, dans ce cadre, les réunions régionales et la réunion nationale tenues pour expliquer ce texte.

M. Alami a indiqué que "Al Barid-Bank" puisera son personnel dans les employés de Barid Al-Maghrib, qui suivront les formations appropriées, dans le cadre de l'Institut de techniques de professionnalisation bancaire, relevant de l'Université Barid Al-Maghrib.

Concernant la Caisse d'Epargne Nationale (CEN), M. Alami a indiqué que la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) continuera à gérer cette caisse, qui gardera le même statut, dans le cadre de la nouvelle loi 07-08.

Poste Maroc, qui compte plus de 1.700 agences réparties sur le territoire national, a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires estimé à 1,3 milliard de dirhams, ventilé entre le courrier (51%), les services financiers (42%) et la messagerie (7%).

Réalisant un bénéfice net de 179 millions de dirhams en 2008, Poste Maroc abrite 1,2 million de comptes CCP et 2,78 millions de comptes CEN.

MAPF